



Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Gloifie

Présentation

L'année législative 2023-2024 se distingue par un fort accent social, en parfaite harmonie avec les orientations éclairées du Discours Royal prononcé à l'occasion de son ouverture. **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, a mis en avant les priorités des projets sociaux, en insistant sur l'importance de préserver la profondeur et l'authenticité des valeurs marocaines, en particulier dans les périodes de crise.

À cet égard, nous réaffirmons notre fierté et notre engagement à suivre les Orientations Royales, qui soulignent l'importance de continuer à soutenir les populations touchées par le séisme d'Al Haouz et à œuvrer pour leur reconstruction. Une attention particulière a également été portée à la révision du Code de la famille, considéré comme le pilier fondamental de la société marocaine. Par ailleurs, le lancement de l'aide sociale directe en faveur des familles et des groupes vulnérables a été initié, en complément des orientations contenues dans le Discours Royal prononcé à l'occasion de la Fête du Trône. Ce discours a également mis en lumière l'importance de garantir la sécurité hydrique, d'assurer une gestion rationnelle de cette ressource précieuse, et de prendre les mesures nécessaires pour soutenir l'industrie de l'eau.

En tant qu'institution parlementaire, le Discours Royal nous a confié une responsabilité de première importance : celle d'accompagner ce vaste projet social avec la plus grande diligence et vigilance. Il nous incombe de prendre toutes les mesures législatives nécessaires, ainsi que de mener des initiatives de contrôle et d'évaluation afin d'appuyer le Gouvernement

dans sa mission de consolidation des fondements de l'État social, que nous aspirons tous à bâtir conformément à la Vision Clairvoyante de Sa Majesté.

Une caractéristique marquante de cette année législative a été le Message Royal adressé à l'occasion de la conférence nationale commémorant le 60^{ème} anniversaire de la création du Parlement marocain, tenue le 17 janvier 2024 sous le **Haut Patronage de Sa Majesté, que Dieu l'Assiste et le Glorifie.**

Indubitablement, ce Message Royal, d'une grande portée, a mis en exergue les étapes et les traits les plus significatifs de l'expérience parlementaire marocaine, soulignant la contribution active du Parlement au processus de réforme et de développement du Royaume du Maroc depuis son indépendance jusqu'à ce jour. Le Message a également souligné les défis à relever nécessitant « *de redoubler d'efforts afin que la démocratie représentative institutionnelle puisse se hisser au niveau que Nous lui souhaitons et qui ferait honneur au Maroc* ».

Sa Majesté que Dieu le Glorifie a ajouté : « *parmi les principaux défis qu'il conviendrait de relever, citons notamment la nécessité de reléguer à l'arrière-plan les calculs partisans au profit des intérêts supérieurs de la Nation et des citoyens et de moraliser la vie parlementaire par l'adoption d'un code de déontologie qui soit juridiquement contraignant pour les deux chambres de l'institution législative. Il faut également créer une synergie entre la pratique de la démocratie représentative et celle de la démocratie participative, affiner le profil des élites parlementaires et élues et favoriser un accès accru des femmes et des jeunes aux institutions représentatives.* »

En réponse aux Orientations Royales, la Chambre des Conseillers a rapidement pris les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs

nobles fixés par **Sa Majesté**. Parmi ces initiatives, l'adoption d'un Code de Déontologie au sein de l'institution législative s'est révélée essentielle.

Suite à un consensus entre toutes les composantes de la Chambre sur les principes et mesures clés pour concrétiser les objectifs fixés par les Directives Royales, les délibérations ont abouti à l'adoption d'un document à la fois avancé dans ses dispositions et clair dans ses objectifs. Ce texte, composé de 35 articles, a été signé par les présidents des groupes, les coordinateurs des groupes parlementaires, ainsi que par les membres non affiliés. Il représente un engagement explicite et ferme de la part de l'ensemble des composantes de la Chambre à participer de manière positive à ce chantier parlementaire crucial, permettant ainsi à l'institution de jouer pleinement son rôle dans la moralisation de la vie politique et parlementaire, conformément aux meilleures pratiques internationales.

Dans le cadre du bilan succinct de l'année législative, il est important de souligner que celle-ci s'est déroulée dans un contexte marqué par des pressions constantes dues à une conjoncture internationale et nationale difficile. Ces pressions, notamment l'aggravation de la sécheresse et du stress hydrique, les fluctuations des prix des matières premières, et les répercussions de l'instabilité internationale, ont pesé lourdement sur nos projets et nos plans économiques et sociaux. En dépit de ces défis, notre pays continue d'avancer sur la voie du développement ambitieux tracée par **Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, en particulier pour renforcer les bases de l'État social, améliorer la résilience de l'économie nationale, et accroître l'attractivité des investissements, notamment dans des secteurs prometteurs tels que les énergies renouvelables, l'économie verte, les nouvelles technologies, et l'industrie pharmaceutique.

Par ailleurs, la diplomatie marocaine, reconnue pour sa compétence,

sa sagesse, et sa vision à long terme, continue de porter ses fruits en renforçant la position du Maroc en tant que partenaire politique et économique fort et fiable. Elle suscite également un soutien croissant et des positions favorables à l'unité territoriale du Royaume, avec une reconnaissance accrue de la pertinence de la proposition d'autonomie comme base unique pour une solution durable au conflit artificiel autour de la marocanité des provinces du sud du Royaume.

Cette année, marquée par une dynamique nationale continue, a été ponctuée par un débat public constructif sur des questions sociales, économiques, et politiques, en phase avec les exigences actuelles et les défis futurs. La Chambre a joué un rôle crucial dans l'animation de ce dialogue à travers divers forums et rencontres parlementaires (justice sociale, régionalisation, chambres professionnelles...), notamment autour du chantier central de la révision du Code de la famille. Ce projet de réforme a fait l'objet de consultations larges et fructueuses entre les différents acteurs, conformément aux directives royales appelant à une approche participative.

Dans cette perspective, la Chambre des Conseillers, avec toutes ses composantes politiques, syndicales, économiques, professionnelles et territoriales, s'est préparée à prendre les mesures nécessaires et à initier les actions appropriées pour renforcer sa capacité législative, de contrôle et d'évaluation. Ainsi, elle entend contribuer de manière concrète et productive à l'effort national pour moderniser et adapter les structures sociales, économiques et politiques de l'État, afin de permettre au pays de réaliser ses objectifs ambitieux, de consolider ses acquis et de se préparer aux défis de l'avenir.

Les réformes qualitatives, les stratégies ambitieuses et les projets structurants menés au cours des 25 années de règne de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, ont incontestablement transformé le Maroc en une économie émergente, dotée de bases modernistes et d'une dynamique remarquable. Cette transformation a permis au Royaume de se hisser en tant que pôle d'excellence et modèle unique dans son environnement régional et international, grâce à son emplacement stratégique, sa stabilité politique, sa paix sociale, ainsi que ses ressources naturelles, ses potentialités économiques et ses infrastructures développées.

Toutefois, il est de notre devoir, avec objectivité et responsabilité, de reconnaître l'ampleur et la gravité des défis qui continuent de se poser à notre pays. Parmi ces défis, citons les changements climatiques, les fluctuations politiques mondiales, et les engagements internationaux que le Royaume du Maroc a assumés en toute conscience. Nous sommes également pleinement conscients que les fondations solides établies au cours des vingt-cinq dernières années ouvrent des perspectives prometteuses pour l'avenir du Maroc. Cela impose à chacun d'entre nous – responsables et citoyens – de lourdes responsabilités, ainsi que l'obligation de demeurer fidèles à la voie tracée par **Sa Majesté** pour continuer à atteindre nos objectifs stratégiques et répondre aux attentes des générations présentes, tout en préservant les droits des générations futures.

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que le Gouvernement et le Parlement auront, à court et moyen terme, un agenda chargé d'échéances cruciales. Ces défis, qui exigent une convergence renforcée et une coordination des efforts dans le respect du principe de séparation des pouvoirs, comprennent des événements sportifs continentaux et

internationaux, les enjeux énergétiques, la gestion de la sécheresse et de la rareté de l'eau, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des programmes liés au Projet Royal de protection sociale et la pérennité de leur financement. Il s'agit également de la reconstruction des zones touchées par le séisme d'Al Haouz, ainsi que des réformes législatives, notamment en matière de droit pénal, de modernisation des finances publiques, et de renforcement de la sécurité sanitaire. Ce dernier point inclut la création des groupements sanitaires territoriaux et l'amélioration des missions de médiation par les acteurs sociaux, économiques et professionnels, tout en garantissant la fluidité et la régularité du dialogue social, et en explorant des moyens pour renforcer son institutionnalisation.

I. Législation, Contrôle et Evaluation des Politiques Publiques

A - Session d'octobre 2023

1. Sur le plan législatif

Le travail législatif de la Chambre des Conseillers durant la session d'octobre 2023 s'est distingué par l'engagement constant des commissions permanentes dans l'étude des textes soumis, dans une atmosphère de coopération et de dialogue constructif avec le Gouvernement. Ce climat de travail a permis l'approbation unanime de la grande majorité des textes adoptés, couvrant des domaines cruciaux.

Dans ce cadre, la Chambre des Conseillers a approuvé vingt-trois (23) textes législatifs, parmi lesquels le Projet de Loi de Finances pour l'année 2024 figure en bonne place. D'autres textes importants ont également été adoptés, notamment deux concernant les efforts nationaux pour faire face aux conséquences du séisme d'Al Haouz. Ces textes incluent le cadre juridique pour la prise en charge des enfants victimes du séisme, leur conférant le statut de «Pupilles de la Nation», ainsi que la création de l'Agence de Développement du Grand Atlas.

De plus, la Chambre a adopté deux textes relatifs au développement du système de santé, ainsi que deux autres concernant la mise en œuvre du chantier de soutien social, dont l'un sur le système de soutien social direct et l'autre sur la création de l'Agence Nationale de Soutien Social. Quatre textes supplémentaires ont porté sur la protection sociale, deux sur le secteur de l'éducation, et sept sur la ratification d'accords internationaux dans divers domaines, touchant à la coopération africaine, islamique, et bilatérale avec plusieurs pays amis et frères. Il est à noter que sept des projets de loi approuvés durant cette session ont été prioritairement soumis au Bureau de la Chambre par le Chef du Gouvernement, conformément aux dispositions de l'article 78 de la Constitution.

Les textes adoptés au cours de cette session ont bénéficié d'une participation active des membres de la Chambre, qui ont proposé un total de 454 amendements. Ces propositions ont fait l'objet de discussions approfondies, aboutissant à l'adoption de 91 amendements (dont 73 concernant le projet de loi de finances). Dans un esprit de consensus, 303 amendements ont été retirés, tandis que 60 ont été rejetés par vote.

2. Contrôle et évaluation des politiques publiques

Durant la première session, la Chambre des Conseillers a tenu 33 séances plénières, totalisant environ 64 heures de délibérations. Ces séances ont été marquées notamment par la présentation du Projet De Loi de Finances pour 2024, ainsi que par quatre séances conjointes avec la Chambre des Représentants. Parmi celles-ci, une séance plénière a été consacrée à la déclaration du Chef du Gouvernement sur le «Soutien Social Direct» et une autre à la présentation du rapport de la Présidente de la Cour des Comptes sur les activités des juridictions financières pour l'exercice 2022-2023.

La session a également vu la tenue d'une séance mensuelle au cours de laquelle le Chef du Gouvernement a répondu à des questions sur la politique générale, abordant notamment le thème du «Bilan du programme de réduction des disparités territoriales et sociales et son rôle dans le développement des zones rurales et montagneuses». De plus, 10 séances législatives ont été organisées.

En matière de contrôle de l'action du Gouvernement, la Chambre des Conseillers a interpellé 22 départements ministériels sur des sujets urgents et d'actualité lors de 16 séances hebdomadaires. Ces interpellations ont répondu aux préoccupations de l'opinion publique, touchant à des

aspects cruciaux de la vie sociale et économique du pays. L'année a été marquée par des défis climatiques, dus au manque de précipitations, et une situation sociale tendue, notamment dans le secteur de l'éducation nationale, où des protestations ont émergé pour réclamer une réforme du statut des fonctionnaires. La Chambre a suivi ces questions avec une attention particulière, s'efforçant de trouver des solutions garantissant les intérêts des élèves et du personnel éducatif, tout en œuvrant pour améliorer l'école publique.

La Chambre a également suivi de près la mise en œuvre des projets gouvernementaux dans les zones touchées par le séisme d'Al Haouz, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures routières et de l'urbanisme. Lors de la session d'octobre 2023, une séance entière de questions orales a été consacrée, en coordination avec le Ministère en charge de l'eau, à la situation critique de l'eau au Maroc et aux mesures urgentes prises par le Gouvernement pour y remédier, conformément aux Orientations Royales. Cette initiative s'inscrit dans un contexte de sécheresses récurrentes qui nécessitent une mobilisation collective pour sensibiliser et prendre des mesures efficaces face à cette problématique mondiale.

Parmi les sujets abordés lors des séances de questions, figurent les nouveautés de la rentrée universitaire 2023-2024, les préparatifs pour la saison agricole, le développement des zones touchées par le séisme, la réduction des disparités territoriales et sociales, la régionalisation avancée, la numérisation des services publics locaux, et les défis liés au financement de la protection sociale d'ici 2026.

La Présidence de la Chambre des Conseillers a reçu des réponses de divers ministres, notamment ceux de l'Industrie et du Commerce, de l'Inclusion économique, de l'Emploi et des Compétences, ainsi que du Ministère chargé du Budget et du Ministère de l'Enseignement supérieur.

Ces réponses font suite aux engagements pris lors des séances de questions orales en avril 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 168 du Règlement Intérieur de la Chambre, la Présidence a reçu 35 demandes de prise de parole sur des sujets urgents émanant de différents groupes et groupements parlementaires et membres non affiliés. Le Gouvernement a répondu favorablement à 8 de ces demandes, en dépit de la récurrence de certains sujets.

En ce qui concerne les engagements pris par les ministres lors des séances de questions orales, un certain nombre d'entre eux ont été relevés au cours de la session d'octobre 2023, touchant principalement les secteurs de l'équipement et de l'eau, de l'intégration économique, des petites entreprises, de l'emploi et des compétences, de la jeunesse, de la culture et de la communication, de la santé et de la protection sociale, des transports et de la logistique, de l'investissement et de la convergence, de l'évaluation des politiques publiques, de l'enseignement supérieur, ainsi que du Ministère délégué chargé du budget. Parmi les engagements notables, on peut citer : l'élaboration d'une stratégie nationale pour la santé mentale 2024-2030, la construction de nouvelles stations aériennes et l'amélioration de la qualité des services et de la capacité d'accueil de plusieurs aéroports, le lancement d'un programme d'aide pour 100 000 entrepreneurs et auto-entrepreneurs, la généralisation du passeport jeunesse dans toutes les régions du Royaume, l'adoption d'un nouveau statut pour les enseignants-chercheurs, et l'élaboration d'une feuille de route pour renforcer la communication et la coordination avec les Marocains résidant à l'étranger pour la réalisation de leurs projets d'investissement.

Au total, 1 310 questions orales ont été reçues entre la période intersessions et la session d'octobre 2023. Le Gouvernement a répondu à 369 de ces questions lors de 16 séances plénières, dont 118 questions urgentes et 251 questions ordinaires.

En termes de répartition sectorielle, les questions des Conseillers ont principalement porté sur le secteur économique (34 %), suivi par les affaires intérieures et infrastructures (24 %), le secteur social (22 %), les Droits de l'Homme, l'administration et les affaires religieuses (17 %), et enfin les affaires étrangères (3 %).

Concernant les questions écrites, 899 ont été reçues, dont 389 ont obtenu une réponse du Gouvernement. Il est à noter qu'un grand nombre de questions posées lors de cette session n'ont pas encore atteint la date limite de réponse, conformément aux délais légaux (365 questions).

Par ailleurs, le contrôle exercé par les commissions permanentes de la Chambre a également été significatif. Malgré la lourde charge représentée par l'examen du Projet de Loi de Finances, qui a occupé environ 200 heures réparties sur 68 réunions, la Commission de l'éducation, des affaires culturelles et sociales a consacré des réunions à l'examen des questions essentielles liées aux protestations dans le secteur de l'éducation et aux «conditions et conséquences du nouveau statut des fonctionnaires de l'éducation», ainsi qu'à la «nouvelle rentrée scolaire».

En revanche, en raison de l'importance du cadre juridique de la Loi Organique relative à la Loi de Finances, en tant que cadre de référence pour établir les règles relatives à l'élaboration et à l'approbation du budget, la Commission des finances de la Chambre, en coopération avec son homologue de la Chambre des Représentants et le Ministère de l'économie et des finances, a organisé une réunion d'étude sur les exigences de la réforme de cette loi, visant à élargir le champ d'application de la Loi Organique et à préciser plusieurs dispositions procédurales liées à l'étude et au vote du projet de Loi de Finances.

Dans le même sillage, la Commission des secteurs productifs a participé à une visite sur le terrain organisée par le Ministère compétent, visant

à informer les parlementaires sur le développement de la pisciculture marine dans la région de l’Oriental et les efforts nécessaires pour préserver la biodiversité de cet écosystème.

Eu égard à l’évaluation des politiques publiques, au début de l’année législative, la Chambre des Conseillers a constitué deux groupes de travail thématiques, dont l’un a été chargé de préparer la séance annuelle de discussion et d’évaluation des politiques publiques. Sur cette base, et dans le but de déterminer les axes qui seront examinés, le Bureau de la Chambre des Conseillers, comme à l’accoutumée, a adopté une approche participative large avec les différentes composantes de la Chambre pour choisir une politique publique à évaluer au cours de l’année. Au total, 67 sujets ont été proposés pour examen.

Finally, it has been decided to dedicate the annual session of evaluation of public policies of this year to the theme of « La politique publique dans le domaine du tourisme ». This choice is explained primarily by the importance of this sector, which represents not only an essential pillar of the gross domestic product (GDP) of the country, but also a strategic lever for economic development, a vector of territorial justice, and one of the main engines of job creation in Morocco. In this sense, policies related to tourism are at the heart of the economic, territorial and social concerns of the members of the Chamber of Advisors.

In addition, another thematic working group has been charged with preparing a report on the linguistic policy of the Kingdom. This subject, which sparks a keen interest among the Advisors, is of crucial importance. The report addresses linguistic policy as a tool for preservation and promotion of national identity, as well as for strengthening communication and integration in the society of knowledge, in accordance with article 5 of the Constitution. It also emphasizes

l'importance de l'apprentissage des langues dans le développement du système éducatif national, en cohérence avec les objectifs du nouveau modèle de développement.

Sur le plan des relations avec les institutions constitutionnelles, la Chambre a poursuivi ses efforts pour renforcer la coopération avec les autres institutions du pays. Un des événements marquants de cette session a été la réception, conformément à l'article 110 de la loi organique n° 100.13 relative au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, du rapport de la Présidence du Ministère Public sur l'exécution de la politique pénale pour l'année 2022.

D'autre part, la Chambre a reçu, en vertu de l'article 148 de la Constitution, le rapport annuel de la Cour des comptes sur ses activités au titre de l'année 2022-2023. Ce rapport a été présenté par la Présidente de la Cour des comptes devant les deux Chambres du Parlement lors d'une session plénière conjointe le mardi 30 janvier 2024, et discuté en présence du Gouvernement lors de la séance plénière du lundi 5 février 2024.

En respectant la tradition de complémentarité et de coordination dans la programmation de la session de discussion du rapport de la Cour des Comptes par les deux Chambres du Parlement, le Bureau de la Chambre a adopté une approche participative pour identifier les axes prioritaires de discussion. Cette démarche a mis l'accent sur l'examen des questions territoriales ainsi que sur les mesures sociales et économiques prises par le Gouvernement et les institutions publiques contrôlées par la Cour des Comptes.

Dans la même veine, la Chambre des Conseillers a reçu des rapports annuels et thématiques émanant de plusieurs conseils constitutionnels, qui ont été distribués aux membres de la Chambre. Le Bureau de la Chambre s'est attelé à coordonner avec la Chambre des Représentants

afin de convenir d'une procédure unifiée pour réagir à ces rapports, conformément aux dispositions de l'article 160 de la Constitution et aux décisions de la Cour Constitutionnelle en la matière

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a, quant à lui, continué à informer la Chambre de l'ordre du jour de ses sessions ordinaires et extraordinaires. Le Bureau de la Chambre a maintenu la coopération avec cette institution, notamment par des activités communes et en déléguant des membres de la Chambre pour participer en tant qu'observateurs aux travaux du CESE.

Consciente de l'importance de la mobilisation continue, même en période inter-sessions, la Chambre des Conseillers a poursuivi ses travaux sans interruption. Ainsi, sur le plan législatif, la Commission de la justice, de la législation et des Droits de l'Homme a poursuivi l'examen du projet de loi n° 10.23 relatif à l'organisation et à la gestion des établissements pénitentiaires.

En matière de groupes thématiques et d'évaluation des politiques publiques, le groupe thématique en charge de la préparation de la session annuelle dédiée à la discussion et à l'évaluation des politiques publiques dans le secteur du tourisme a poursuivi ses travaux. Dans ce cadre, il a auditionné la Ministre du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Économie Sociale et Solidaire ainsi que le Ministre de la Culture, de la Jeunesse et de la Communication, afin de mieux comprendre les stratégies de leurs ministères respectifs concernant le tourisme.

Le groupe a également mené deux visites de terrain : la première dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma les 12 et 13 février 2024, et la seconde dans la région de Drâa-Tafilalet les 26 et 27 février 2024. Ces déplacements ont permis de rencontrer et de consulter les professionnels du secteur ainsi que les représentants des collectivités territoriales concernées.

En outre, le groupe thématique chargé de la préparation d'un rapport sur le multilinguisme au Maroc a initié une série de réunions préliminaires pour définir son programme et son plan de travail. Ces réunions ont notamment inclus deux rencontres, l'une au siège du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, et l'autre à l'Institut Royal de la Culture Amazighe.

En ce qui concerne le contrôle de l'action du Gouvernement, la période intersessions a été marquée par une opportunité importante pour aborder des questions et des problématiques à caractère local, par le biais des questions écrites. Un total de 209 questions écrites a été posé durant cette période, couvrant divers aspects de la vie économique, sociale, culturelle et sanitaire dans plusieurs provinces et préfectures du Royaume, en complément des questions orales qui se concentrent sur les enjeux nationaux.

Durant cette même période, le Gouvernement a répondu à 352 questions écrites, dont bon nombre avaient été posées lors des périodes précédentes. Qui plus est, 273 questions orales ont été soumises.

B - Session d'avril 2024

1- Sur le plan législatif

Dans le cadre de sa fonction législative, la Chambre a adopté le Projet de Loi Organique n° 30.24, modifiant et complétant la Loi Organique relative aux nominations aux Hautes Fonctions. Elle a également approuvé deux projets de loi essentiels pour la rationalisation de la politique pénale dans notre pays. Le premier concerne les peines alternatives, offrant une

réponse aux effets négatifs des peines privatives de liberté de courte durée sur le délinquant, la société, et les établissements pénitentiaires. Ce projet de loi permet de remplacer ces peines par des mesures alternatives et adaptées, facilitant ainsi l'intégration sociale des condamnés. Le second projet de loi porte sur l'organisation et la gestion des établissements pénitentiaires, avec pour objectif de renforcer les valeurs des Droits de l'Homme dans ces institutions, de les humaniser, et de développer leur mode de fonctionnement en les alignant sur les normes internationales pertinentes. Cette nouvelle approche met l'accent sur la réhabilitation et la réinsertion des détenus.

Poursuivant la mise en œuvre du Projet Royal de généralisation de la protection sociale, et afin de surmonter certaines difficultés liées à la couverture médicale universelle pour différentes catégories, la Chambre a adopté le projet de loi n° 21.24, instituant des dispositions spécifiques au régime de l'assurance maladie obligatoire de base pour les personnes capables de supporter les cotisations, mais n'exerçant aucune activité rémunérée ou non rémunérée. Elle a également approuvé le projet de loi n° 02.24, relatif à la révision du Dahir constituant loi relatif au régime de sécurité sociale.

Pour finaliser la réforme globale et pratique du système de santé national, la Chambre a approuvé le projet de loi n° 32.24, qui prévoit la dissolution et la liquidation de la Ligue nationale de lutte contre les maladies cardiovasculaires. En outre, elle a approuvé deux projets de loi visant à clôturer les comptes de l'exercice financier 2022 et à améliorer le climat des affaires et des investissements, notamment dans le cadre de l'accélération industrielle, à travers le projet de loi n° 56.23. Ce dernier vise à aligner les dispositions du cadre juridique sur celles de la loi-cadre n° 03.22, servant de Charte d'Investissement.

Un fait marquant de cette session a été l'augmentation du rythme d'adoption des initiatives législatives parlementaires. Ainsi, la Chambre a approuvé huit propositions de loi, un nombre inédit, marquant pour la première fois une égalité, au cours d'une même session parlementaire, entre le nombre de projets de loi et de propositions de loi adoptés. Ces propositions concernaient des domaines essentiels liés aux droits des citoyens, notamment dans leur relation avec la gestion du foncier, à travers la modification du Code des droits réels, du Code des obligations et des contrats, et de la loi sur la copropriété. Elles touchaient également aux fonctionnaires, avec des modifications majeures du statut général de la fonction publique, visant à renforcer les garanties de base accordées à ces derniers, en particulier ceux souffrant de conditions de santé difficiles. De plus, ces propositions incluaient un complément à la loi sur les sociétés et une modification du Code des assurances.

Parallèlement, la Chambre a rejeté une proposition de loi émanant de la Chambre des Représentants, visant à modifier les articles 2 et 4 de la loi n° 41.10 relative aux conditions et procédures d'accès au Fonds de solidarité familiale. Cette proposition a perdu de sa pertinence suite à l'abrogation du fonds par la nouvelle loi relative au Soutien Social Direct.

Il convient de souligner l'importance des initiatives législatives proposées par les membres de la Chambre, qui contribuent de manière significative à l'enrichissement et au développement de l'arsenal juridique national. Au cours de cette session, le Bureau de la Chambre a reçu 11 propositions de loi. Celles-ci vont de la création d'agences et de fonds spécialisés pour concentrer les efforts sur des secteurs spécifiques, à la modification et au complément de la Charte des petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à des initiatives visant à améliorer le statut général de la fonction publique, le cadre juridique des nominations aux hautes fonctions, et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans un contexte connexe, il est important de souligner la valeur des interactions des membres de la Chambre avec les projets de loi soumis, dans le cadre de l'exercice du droit d'amendement. Par exemple, 148 amendements ont été proposés pour le projet de loi n° 43.22 relatif aux peines alternatives, 174 amendements pour le projet de loi n° 10.23 concernant l'organisation et la gestion des établissements pénitentiaires, et 123 amendements pour le projet de loi modifiant le Dahir relatif à la sécurité sociale. Ces contributions ont permis d'apporter des modifications substantielles aux textes concernés.

Ce dynamisme positif a contribué à une plus grande efficacité des travaux des commissions permanentes, non seulement pour la préparation des séances plénières, mais aussi dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle et de consultation. Par exemple, la Commission de l'Intérieur a auditionné le Ministre du Transport et de la Logistique concernant l'Opération Marhaba 2024, tandis que la Commission de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme a entamé des consultations pour présenter et discuter du rapport initial du Royaume du Maroc sur la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ainsi que du cinquième rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

De son côté, la Commission de l'Éducation, des Affaires sociales et culturelles a tenu une session d'écoute avec le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, portant sur l'état d'avancement des études dans les facultés de médecine et de pharmacie.

Par ailleurs, la Commission des Finances, de la Planification et du Développement Économique a organisé une réunion conjointe avec sa

commission homologue de la Chambre des Représentants afin de prendre connaissance des dernières propositions du Gouvernement concernant la réforme de la loi organique relative aux Lois de finances avant son passage dans le processus législatif.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'année en cours et de la préparation du Projet de Loi De Finances pour l'année 2025, la Commission des Finances a été informée en amont par le Gouvernement de l'ouverture de crédits supplémentaires par décret au cours de l'année en cours, lors d'une réunion spéciale tenue à cet effet le 4 juin 2024. En outre, une réunion conjointe a eu lieu le 25 juillet 2024 pour présenter le cadre général de préparation du Projet de Loi de Finances pour l'année prochaine.

2- Sur le Plan du Contrôle et de l'Évaluation des Politiques Publiques

Au cours de la deuxième session, la Chambre a tenu 25 séances plénières, marquées en particulier par deux événements majeurs : la présentation et la discussion de l'exposé du Chef du Gouvernement devant les deux Chambres du Parlement sur le bilan d'étape de l'action du Gouvernement pour la période 2021-2024, ainsi que la discussion du rapport du Comité thématique temporaire sur la politique linguistique au Maroc. Une séance annuelle a également été consacrée à la discussion et à l'évaluation des politiques publiques dans le secteur du tourisme.

La session d'avril 2024 a été caractérisée par cinq séances dédiées à l'étude et au vote des projets et propositions de loi finalisés, ainsi que par 13 séances hebdomadaires de questions orales. Lors de ces séances, 21 secteurs gouvernementaux ont été interrogés sur des questions issues

du quotidien des citoyens marocains, suscitant l'attention de l'opinion publique en raison de leur lien direct avec les préoccupations de diverses couches sociales, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'agriculture. Les discussions ont également porté sur les mécanismes d'intervention du Gouvernement pour soutenir les secteurs prioritaires, en particulier l'accélération des projets de dessalement de l'eau de mer pour faire face à la grave pénurie de cette ressource vitale, exacerbée par les vagues successives de sécheresse dans notre pays.

En outre, les questions posées par les Conseillers ont également suivi de près les projets de développement des infrastructures, telles que les routes, les aéroports et les ports, en vue de préparer le pays à l'accueil de plusieurs événements sportifs et culturels internationaux.

En vertu de l'article 168 du Règlement Intérieur de la Chambre des Conseillers, la Présidence de la Chambre a reçu 32 demandes de prise de parole sur des sujets urgents à la fin des séances dédiées aux questions orales, émanant des différents Groupes et Groupements ainsi que des Conseillers non affiliés, dont cinq ont été acceptées par le Gouvernement. Une séance mensuelle a également été consacrée aux réponses du Chef du Gouvernement sur les questions relatives à la politique générale, portant sur le thème : « Le dialogue social, un levier pour améliorer les conditions des travailleurs et renforcer les performances de l'économie nationale ».

En ce qui concerne les engagements pris par les Ministres lors des séances de questions orales, plusieurs ont été enregistrés dans les secteurs de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la pêche maritime, de la transition numérique et de la réforme de l'administration, de l'intérieur, de la santé et de la protection sociale. Il est important de noter que la Chambre

a reçu des réponses aux engagements pris par les Ministres des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, de la Justice, de l'Équipement et de l'Eau, de la Transition énergétique et du Développement durable, du Transport et de la Logistique, ainsi que de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, lors des séances de questions orales de la session d'octobre 2023.

Globalement, entre les deux sessions et durant la session d'avril 2024, 805 questions orales ont été reçues, auxquelles le Gouvernement a répondu à 300 questions au cours de 13 séances plénières, dont 102 questions urgentes et 198 questions ordinaires. Durant la même période, 1191 questions écrites ont été déposées, avec 689 réponses fournies par le Gouvernement. Il convient de noter qu'un nombre important de questions posées lors de cette session n'avaient pas encore atteint le délai légal pour obtenir une réponse (soit 492 questions).

Étant donné l'importance des rapports et des avis consultatifs émis par les institutions constitutionnelles, leur diffusion régulière a été maintenue, permettant ainsi aux membres de la Chambre de les utiliser dans l'exercice de leurs fonctions législatives, de contrôle et d'évaluation. Dans ce cadre, l'avis du Conseil économique, social et environnemental a été sollicité sur des thèmes cruciaux tels que « Les défis des très petites, petites et moyennes entreprises » et « La contribution de la recherche scientifique à l'innovation et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale ».

Par rapport aux relations avec les institutions constitutionnelles, la Chambre a non seulement discuté du rapport annuel de la Cour des Comptes lors de la session précédente, mais a également poursuivi le processus de coopération et de coordination relatif à la situation des déclarations de patrimoine, tant pour les nouveaux membres de la Chambre que pour

Rapport Exécutif



ceux ayant perdu leur qualité de membre. La Chambre a également reçu le rapport de cette institution sur l'exécution de la Loi de Finances pour l'année 2022, la déclaration générale de conformité, ainsi qu'une note sur la certification des comptes de l'État. Ces documents ont été essentiels pour enrichir la discussion autour du Projet de Loi de Liquidation.

Par ailleurs, la Chambre a accueilli le rapport annuel du Conseil de la Concurrence et du Conseil National des Droits de l'Homme pour l'année 2022, ainsi que le rapport annuel de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme pour l'année 2022-2023, conformément aux dispositions de la loi n° 38.09.

II. Diplomatie Parlementaire

Cette année législative a été marquée par la contribution de l'ensemble des membres de la Chambre, qui ont poursuivi le renforcement de la coopération parlementaire, tant bilatérale que multilatérale, à divers niveaux géopolitiques. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la diplomatie nationale, reconnue pour sa compétence, sa sagesse et sa prévoyance, et qui continue de renforcer la position du Maroc en tant que partenaire politique et économique solide et fiable. Cette dynamique a permis d'attirer un soutien accru et des positions favorables à l'unité territoriale du Royaume, fondée sur la reconnaissance de la pertinence de la proposition d'autonomie comme base unique pour une solution durable au conflit artificiel autour de la marocanité des provinces du sud. Par ailleurs, cette diplomatie s'étend à d'autres questions stratégiques et vitales pour le Royaume du Maroc. Voici quelques aspects saillants de ces efforts :

1. Au niveau des Organisations Parlementaires Régionales, Continentales et Internationales :

Le Président de la Chambre des Conseillers, M. Enaam Mayara, a conduit une délégation des deux chambres du Parlement marocain lors de la réunion parlementaire organisée par l'Union Interparlementaire le 6 décembre 2023, à l'occasion de la 28e session de la «Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques» (COP28), qui s'est tenue aux Émirats arabes unis du 30 novembre au 12 décembre 2023.

À cette occasion, M. Mayara a prononcé un discours mettant en lumière l'engagement du Royaume du Maroc dans les efforts locaux, régionaux et internationaux pour lutter contre les effets du changement climatique, conformément à la Vision Proactive de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**. Il a également exposé les avancées du Royaume en matière de transition vers les énergies renouvelables et de diversification des sources d'énergie propre, grâce à une série de projets initiés par **Sa Majesté**, tels que le développement de centrales solaires, éoliennes, hydrauliques, et hydroélectriques, ainsi que des initiatives pour la protection des forêts et de la biodiversité.

En outre M. Mayara a souligné que, sous la Conduite de **Sa Majesté le Roi, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, le Maroc a doublé ses ambitions en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Le Royaume s'est également engagé à augmenter sa contribution nationale à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à produire des énergies propres, et à concrétiser ces engagements dans divers secteurs clés.

En sa qualité de Président de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, M. Enaam Mayara a aussi pris part à la session de haut niveau de cette réunion, le 10 décembre 2023. Dans son intervention, il a exprimé sa profonde inquiétude quant à l'urgence climatique actuelle et à ses répercussions sans précédent sur la région Euro-méditerranéenne et le Golfe. Il a appelé à intensifier les efforts et à augmenter le financement climatique, saluant la mise en œuvre du Fonds «Pertes et dommages», tout en soulignant qu'il reste encore beaucoup à accomplir, notamment dans le domaine de la transition énergétique.

M. le Président de la Chambre des Conseillers a également salué, à cet égard, la Déclaration relative au doublement de la capacité nucléaire mondiale d'ici 2050. Il a souligné que cette initiative a été bien accueillie par de nombreux États membres de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, car ils considèrent l'énergie nucléaire comme une solution durable pour atteindre l'objectif de zéro émission.

Cette participation a également offert à M. le Président de la Chambre des Conseillers l'occasion de tenir des entretiens et des réunions de coordination avec plusieurs Présidents d'Assemblées et de Délégations participantes, parmi lesquels M. Saqr Ghobash, Président du Conseil National Fédéral des Émirats Arabes Unis, M. Ahmed Bin Salman Al Musalam, Président du Conseil des Représentants du Royaume de Bahreïn, M. Ali bin Saleh Saleh, Président du Conseil Consultatif du Royaume de Bahreïn, et M. Gayo Achibéri, Président par intérim du Parlement panafricain. Ces rencontres ont permis de :

- Souligner l'importance de la dimension parlementaire dans le renforcement de la coopération bilatérale et son rôle dans l'exploitation des nombreuses opportunités et ressources disponibles dans les pays, afin de diversifier les relations économiques, de dévelop-

per les échanges commerciaux, et de les hisser à des niveaux plus élevés de partenariat dans divers domaines.

- Présenter les particularités de la Chambre des Conseillers, sa composition, ainsi que sa position au sein de plusieurs regroupements et unions parlementaires internationales et continentales.

- Mettre en avant les grandes initiatives africaines de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, qui visent à assurer une vie digne pour tous les Africains, en particulier à travers des initiatives portant sur la sécurité alimentaire, la souveraineté sanitaire, la sécurité énergétique, le développement de plateformes industrielles continentales, le partage des meilleures pratiques avec les pays africains frères, ainsi que la formation et l'encadrement.

Par ailleurs, les délégations permanentes et les délégations de la Chambre des Conseillers ont pris part à diverses réunions internationales au cours de cette session, notamment :

- La 21^{ème} Réunion d'Automne de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), qui s'est tenue à Erevan, en Arménie, du 18 au 20 novembre 2023.

- L'Assemblée Générale du Parlandino (Parlement andin), qui s'est déroulée en Équateur du 20 au 24 novembre 2023.

- La 80^{ème} Session du Comité Exécutif et la 45^{ème} Conférence de l'Union Parlementaire Africaine, qui se sont tenues à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 11 au 15 décembre 2023.

- La première Session Ordinaire de l'année 2024 de l'Assemblée

Parlementaire du Conseil de l'Europe, qui s'est déroulée au siège du Parlement Européen à Strasbourg, du 22 au 26 janvier 2024.

□ Les réunions des Commissions et la deuxième session de la quatrième année de la troisième législature du Parlement Arabe, qui se sont tenues au Caire, en Égypte, les 20 et 21 janvier 2024.

□ La réunion du Bureau de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, accueillie par le Parlement de Wallonie-Bruxelles, les 26 et 27 janvier 2024 à Bruxelles, en Belgique.

2- Au niveau bilatéral

Durant cette période, M. Enaam Mayara, Président de la Chambre des Conseillers, a mené plusieurs rencontres bilatérales avec des personnalités gouvernementales et diplomatiques, ainsi qu'avec des présidents de parlements nationaux et d'unions parlementaires régionales, continentales et internationales. Le 30 janvier 2024, il a accueilli M. Ahmed Ould Bahya, Ambassadeur de la République Islamique de Mauritanie accrédité à Rabat. Cette rencontre a été l'occasion de souligner la solidité et la profondeur des liens humains, spirituels et fraternels enracinés entre les deux pays voisins. Les deux parties ont également exploré divers aspects des relations bilatérales et les moyens de les renforcer dans différents domaines.

M. Enaam Mayara a affirmé que les relations entre le Maroc et la Mauritanie ont connu un élan notable ces dernières années, grâce à la Vision Sage et Eclairée de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie, et de Son Excellence le Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani**. Il a insisté sur l'importance de capitaliser sur cette dynamique pour intensifier la coopération dans des secteurs

stratégiques offrant des opportunités réelles de renforcer le partenariat entre les deux pays.

L'Ambassadeur mauritanien, de son côté, a exprimé sa fierté pour les relations de fraternité et de solidarité qui existent entre les deux pays, et son admiration pour le développement du Royaume dans divers domaines. Il a également souligné la volonté de son pays de développer et diversifier la coopération bilatérale, notamment dans les domaines économique et commercial, en insistant sur la nécessité de donner un nouvel élan à la coopération parlementaire en renforçant les mécanismes de dialogue et de consultation.

Le 29 janvier 2024, M. le Président de la Chambre des Conseillers a également reçu M. Damilola Olawuyi, Président du Groupe de Travail des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l'Homme. Cette rencontre a permis à M. Enaam Mayara de présenter les avancées réalisées par le Royaume dans le domaine des Droits de l'Homme au cours des deux dernières décennies, en insistant sur le fait que cet engagement est un choix volontaire soutenu par la participation de toutes les composantes de la société. Ce progrès a permis au Maroc de présider le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, une reconnaissance des efforts et des politiques mises en œuvre pour consolider l'État de droit sous la conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie.**

M. Damilola Olawuyi a, quant à lui, salué l'ouverture du Maroc et son interaction continue avec le système onusien des Droits de l'Homme. Il a indiqué que sa visite visait principalement à promouvoir les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme.

Le 24 janvier 2024, M. le Président de la Chambre des Conseillers a également reçu M. Yacouba Katilé, Président du Conseil économique et social de la République du Mali. Lors de cette rencontre, M. Naam Miyara a mis en avant l'importance institutionnelle des conseils économiques et sociaux, tout en présentant les diverses formes de coopération étroite existant entre la Chambre des Conseillers et le Conseil économique, social et environnemental du Royaume du Maroc.

Cette rencontre a également été une occasion de saluer les relations fraternelles entre les deux pays amis, fondées sur un patrimoine historique et civilisationnel commun, ainsi qu'une volonté partagée de les développer dans tous les domaines au service des intérêts des deux peuples.

Le 23 janvier 2024, M. Enaam Mayara a eu l'honneur de recevoir M. Alexander Kido López Barola, Ambassadeur plénipotentiaire extraordinaire de la République fédérative du Brésil au Maroc. Lors de cet entretien, M. Mayara a souligné l'importance d'intensifier la coopération parlementaire en activant le groupe d'amitié parlementary Maroc-brésilien et en mettant en œuvre les mémorandums d'entente déjà signés. Il a également proposé la création d'un forum économique parlementaire afin de tirer parti des nombreuses opportunités de coopération dans divers domaines.

En retour, l'Ambassadeur brésilien a salué la qualité et la profondeur des relations entre le Maroc et le Brésil, qui ont considérablement évolué au fil des années grâce aux accords conclus dans plusieurs secteurs. Il a réaffirmé la volonté de son pays de développer des projets visant à renforcer la coopération avec le Royaume du Maroc et à l'élever à un niveau supérieur de partenariat global. L'Ambassadeur a également souligné que le Brésil attache une grande importance à la récente Initiative Royale, laquelle confirme la position du Maroc en tant que porte d'entrée

vers le continent africain et plateforme d'accès à ses marchés. Il a, de plus, partagé l'avis du Président de la Chambre des Conseillers concernant la proposition de créer un forum économique parlementaire entre les deux pays.

Le 16 janvier 2024, M. Mayara a également reçu M. Kim Jin-pyo, Président de l'Assemblée nationale de la République de Corée, qui effectuait une visite de travail au Maroc à la tête d'une importante délégation parlementaire du 15 au 18 janvier 2024. Lors de cette rencontre, le Président de la Chambre des Conseillers a exprimé l'admiration du Royaume pour le remarquable parcours de développement de la Corée du Sud, exprimant le souhait de s'inspirer de l'expérience coréenne, notamment dans les domaines de la technologie et des énergies renouvelables. Il a souligné que le modèle de développement marocain, dirigé par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, offre d'immenses potentialités et opportunités qui devraient être exploitées par les investisseurs coréens, en tant que porte d'entrée vers les marchés africains.

M. Mayara a également présenté les particularités de la Chambre des Conseillers, sa composition, ainsi que sa position au sein de divers groupements et unions parlementaires internationaux et continentaux.

De son côté, le Président de l'Assemblée nationale de la République de Corée a loué la qualité des relations politiques entre les deux pays, rappelant que le Maroc fut le premier pays africain où la Corée du Sud a ouvert une représentation diplomatique il y a plus de soixante ans. Il a également salué les réformes entreprises par le Royaume, affirmant que son pays attache une grande importance aux projets d'infrastructures majeurs que le Maroc prévoit de lancer, tels que le train à grande vitesse, les énergies renouvelables et l'industrie automobile. Ces initiatives

pourraient faire l'objet de partenariats fructueux entre les deux pays, fondés sur un principe gagnant-gagnant.

Enfin, le 21 décembre 2023, M. Mayara a accueilli Mme. Marjanna Sall, Ambassadrice de la République de Finlande accréditée au Maroc. Cette rencontre a été l'occasion pour les deux parties de s'engager à redoubler d'efforts pour renforcer les relations bilatérales, en favorisant les dialogues bilatéraux et en intensifiant les échanges parlementaires réciproques afin d'explorer de nouvelles opportunités de coopération, notamment dans les secteurs de l'eau, des énergies renouvelables et de l'économie verte.

Le 18 décembre 2023, M. Enaam Mayara a accueilli M. Mustafa İlker Kılıç, nouvel Ambassadeur de la République de Turquie à Rabat. Cette rencontre a permis de discuter de l'avenir des relations bilatérales entre le Maroc et la Turquie, ainsi que des moyens de les renforcer dans divers domaines.

Le 14 décembre 2023, le Président de la Chambre des Conseillers a également reçu Mme. Sahiba Gafarova, Présidente de l'Assemblée nationale de la République d'Azerbaïdjan. M. Mayara a mis en avant la qualité des relations politiques et la profondeur des liens fraternels, culturels et civilisationnels qui unissent le Maroc et l'Azerbaïdjan. Cette rencontre revêt une importance particulière, les deux pays célébrant les trente ans de l'établissement de relations diplomatiques, fondatrices d'un partenariat fructueux et prometteur.

Après avoir présenté en détail le fonctionnement, la composition et les prérogatives de la Chambre des Conseillers, M. Mayara a réaffirmé la volonté de son institution de soutenir et d'accompagner toutes les initiatives visant à développer et renforcer ces relations bilatérales. Il a

également exprimé la gratitude du Royaume du Maroc pour le soutien constant de la République d'Azerbaïdjan à l'intégrité territoriale du Maroc et à sa souveraineté sur le Sahara. En retour, il a confirmé le soutien indéfectible du Maroc à l'Azerbaïdjan dans divers forums internationaux pour la préservation de son intégrité territoriale et la sécurité de ses frontières.

De son côté, Mme Sahiba Gafarova a salué les progrès réalisés par le Royaume dans divers secteurs et a mis en lumière la solidité des relations politiques entre les deux pays. Elle a insisté sur la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer la coopération économique et exploiter pleinement les opportunités et potentialités disponibles.

Le 4 décembre 2023, M. Enaam Mayara a reçu une délégation du Sénat de la République de Colombie, conduite par M. Germán Blanco Álvarez, Président du groupe d'amitié parlementaire Colombie-Maroc, qui effectuait une visite de travail au Royaume à l'invitation de la Chambre des Conseillers. Cette visite s'inscrit dans le cadre des efforts conjoints visant à renforcer les relations parlementaires entre les deux institutions législatives.

Lors de cet entretien, M. Mayara a souligné l'importance de cette visite, témoignant de l'amitié profonde entre les deux pays. Il a réaffirmé la volonté du Maroc de continuer à renforcer les relations bilatérales au service des intérêts communs et de promouvoir des relations fructueuses avec les pays d'Amérique latine. Le Président de la Chambre des Conseillers a également exprimé son espoir de surmonter les tensions actuelles dans les relations bilatérales, provoquées par l'établissement de relations entre le Gouvernement colombien actuel et la «république fictive». Il a souligné que la résolution récemment adoptée par le Sénat colombien, soutenant clairement l'intégrité territoriale et la souveraineté

du Maroc, constitue une avancée significative, susceptible de renforcer les relations parlementaires et de faire progresser la coopération bilatérale au service des intérêts communs, qui ne devraient pas être affectés par des positions subjectives et éphémères.

M. Germán Blanco Álvarez, Président du groupe d'amitié parlementaire Colombie - Maroc, a réaffirmé la détermination du Sénat colombien à développer les relations colombo-marocaines dans tous les domaines. Après avoir fourni des informations sur les évolutions politiques internes en Colombie, notamment en matière de relations extérieures, M. Blanco Álvarez a déclaré que la position actuelle du gouvernement colombien concernant l'intégrité territoriale du Maroc a porté atteinte aux intérêts de la Colombie en soutenant un mouvement séparatiste et terroriste non reconnu par les Nations Unies.

Au cours de cette session, M. Enaam Mayara a également reçu M. Karl Julius Kornberg, Président du groupe d'amitié Allemagne-Maroc au Bundestag, qui effectuait une visite au Maroc à la tête d'une importante délégation parlementaire. À cette occasion, le Président de la Chambre des Conseillers a informé la délégation allemande de la situation sécuritaire préoccupante dans la région du Sahel et du Sahara, véritable terreau pour les groupes armés, les réseaux de migration clandestine et de trafic d'êtres humains. Il a également souligné les liens étroits entre le Front Polisario et ces groupes, une menace qui pèse tant sur l'Afrique que sur l'Europe.

De son côté, le Président du groupe d'amitié Allemagne-Maroc, M. Kornberg, a salué le partenariat multiforme entre le Maroc et l'Allemagne, exprimant le souhait de son pays de poursuivre les efforts pour élargir ce partenariat et en renforcer les acquis.

M. Kornberg a souligné que le Maroc est un modèle de stabilité politique et institutionnelle dans la région, ainsi qu'un partenaire économique privilégié tant au niveau régional qu'au niveau international.

Le 13 novembre 2023, M. Enaam Mayara a reçu M. Jeyhun Bayramov, Ministre des Affaires Étrangères de la République d'Azerbaïdjan, lors de sa visite officielle au Royaume. Cette rencontre a été l'occasion de réaffirmer la volonté commune des deux pays de renforcer leurs relations et de donner un nouvel élan à leur coopération bilatérale dans divers domaines, en accordant une place centrale à la dimension parlementaire pour accompagner et promouvoir ces relations.

Le 14 novembre 2023, le Président de la Chambre des Conseillers a également reçu M. Tomas Antonio Guardia Williamson, Ambassadeur de la République du Panama accrédité à Rabat. M. Enaam Mayara a réaffirmé à cette occasion que le Maroc place ses relations avec le Panama dans le cadre d'un engagement sincère en faveur de la coopération Sud-Sud, visant à renforcer les liens entre les peuples et à promouvoir la coopération dans divers secteurs. Il a rappelé, à cet égard, le Discours Royal prononcé à l'occasion du 48^{ème} anniversaire de la Marche Verte, soulignant que *«la façade atlantique est la porte du Maroc vers l'Afrique et une fenêtre ouverte sur l'espace américain»*.

En réponse, l'Ambassadeur du Panama a exprimé sa satisfaction à l'issue de cette rencontre, saluant l'intérêt que le Maroc porte au développement de ses relations avec son pays. Il a également manifesté son admiration pour le niveau de développement atteint par le Royaume et pour les chantiers lancés au cours des deux dernières décennies sous la Conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie.**

Lors de cette session, M. Enaam Mayara a également eu des discussions avec M. Charles Flanagan, Président de la Commission des Affaires Étrangères et de la Défense de la Chambre des Représentants d'Irlande, le 15 novembre 2023.

Le Président de la Chambre des Conseillers a insisté sur l'importance que la Chambre des Conseillers accorde au développement des relations entre les deux institutions législatives du Royaume du Maroc et de la République d'Irlande, en mettant en avant la coopération parlementaire comme moteur essentiel pour faire progresser la coopération bilatérale au service des questions d'intérêt commun.

Concernant la question du Sahara marocain, M. Enaam Mayara a salué la position irlandaise en faveur des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et du règlement pacifique de ce conflit artificiel.

De son côté, le Président de la Commission des Affaires Étrangères et de la Défense de la Chambre des Représentants d'Irlande a loué la solidité des relations politiques entre les deux pays amis, considérant que la décision de son pays de nommer un nouvel Ambassadeur à Rabat pour la première fois il y a environ deux ans, témoigne de sa volonté de renforcer et d'améliorer la coopération avec le Royaume.

Il est essentiel de souligner que le travail de la Chambre des Conseillers ne s'est pas interrompu après la clôture de la session. En effet, elle a continué à remplir ses missions conformément aux exigences de la situation. Ainsi, la période intersessions d'octobre 2023 et d'avril 2024 a été marquée par une activité intense, menée avec la même rigueur et méthodologie, notamment dans le domaine diplomatique.

Dans cette perspective, au sein des organisations parlementaires régionales, continentales et internationales, les sections nationales permanentes ainsi que les délégations de la Chambre des Conseillers ont pris part à divers événements de grande envergure. Parmi ceux-ci, on peut citer la Session d'Audition Parlementaire des Nations Unies à New York, États-Unis, du 7 au 10 février 2024 ; la Mission de Surveillance des Élections Présidentielles en République d'Azerbaïdjan, le 7 février 2024 ; la Session d'Hiver de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, tenue à Vienne, Autriche, les 22 et 23 février 2024 ; la 18^{ème} Session de la Conférence de l'Union des Conseils des États Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique et les réunions associées, à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, du 2 au 5 mars 2024 ; la 68^{ème} Session de la Commission de la Condition de la Femme, au siège des Nations Unies à New York, du 11 au 22 mars 2024 ; et la 148^{ème} Assemblée Générale et la 213^{ème} Session du Conseil Directeur de l'Union Interparlementaire, à Genève, Suisse, du 23 au 27 mars 2024.

Sur le plan bilatéral, cette période a été marquée par la visite de travail de M. Enaam Mayara, Président de la Chambre des Conseillers, aux États-Unis du Mexique, à la tête d'une délégation de la Chambre, du 20 au 24 février 2024, sur invitation de la Présidente du Sénat mexicain, Mme. Ana Lilia Rivera. Cette visite visait à renforcer les relations parlementaires bilatérales, suite à la visite de l'ancienne Présidente du Sénat mexicain au Maroc du 9 au 12 juin 2022, à l'invitation de la Chambre des Conseillers.

À cette occasion, le Président de la Chambre des Conseillers a prononcé un discours lors d'une session plénière du Sénat mexicain, une première dans l'histoire des relations parlementaires maroco-mexicaines, dédiée à

l'accueil de la délégation marocaine. M. Enaam Mayara a souligné que le Maroc et le Mexique doivent travailler ensemble pour insuffler une nouvelle dynamique aux relations bilatérales et les hisser au rang d'un partenariat exemplaire de coopération Sud-Sud. Cette année, le Maroc et le Mexique célèbrent les 62 ans de l'établissement de leurs relations diplomatiques, ainsi que le 20^{ème} anniversaire de la visite historique de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, au Mexique en 2004, une visite ayant ouvert des perspectives prometteuses pour les relations entre les deux pays. Aujourd'hui, le Maroc est le premier partenaire commercial arabe et le deuxième en Afrique pour le Mexique.

Le Président de la Chambre des Conseillers a également souligné la responsabilité des parlementaires dans le renforcement de ces relations pour les étendre à des domaines plus variés, grâce à la diplomatie parlementaire. Il a mis en avant la nécessité de collaborer pour créer un Forum Parlementaire Économique Maroco-Mexicain, qui servirait de plateforme d'échanges d'expertises dans divers domaines et de développement d'initiatives concrètes de coopération. Ce forum tirerait parti des opportunités communes, en tenant compte de la position régionale stratégique du Maroc et du Mexique.

Dans ce contexte de défis et enjeux communs, M. Enaam Mayara a salué les résultats du Forum de Dialogue Parlementaire Sud-Sud entre les Parlements d'Afrique, du Monde Arabe, d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a souligné que ce forum, placé sous le Haut Patronage de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, et organisé par la Chambre des Conseillers les 15 et 16 février 2024, est le seul à avoir réussi à réunir et à unifier les institutions législatives de trois groupes géopolitiques majeurs des pays du Sud.

Le Président de la Chambre des Conseillers a noté que ce Forum a été enrichi par les débats et interventions des Présidents des Unions et des Sénats de plus de 40 pays, avec la participation de 30 Présidentes et Présidents. Il a salué la Déclaration Finale du Forum, qui a unanimement approuvé l'Initiative de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, visant à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'océan Atlantique.

Cette initiative est perçue comme un moyen de faire de la façade atlantique du Maroc un point de départ pour renforcer la connexion logistique entre les pays du Sud et rapprocher les chaînes de production des sources de matières premières, en particulier dans l'espace géo-économique afro-arabo-latino-américain, qui concentre les ressources et matières premières mondiales.

La participation de M. Enaam Mayara a été l'occasion de rencontrer Mme. Marcela Guerra Castillo, Présidente de la Chambre des Députés du Mexique, et Mme. Ana Lilia Rivera, Présidente du Sénat mexicain. Lors de ces rencontres, les discussions ont porté sur :

□ L'examen des défis régionaux et internationaux communs auxquels les deux pays sont confrontés. La nécessité de renforcer la coopération mutuelle pour répondre aux enjeux sécuritaires, économiques et environnementaux a été mise en avant afin de consolider la stabilité régionale et d'approfondir l'intégration entre les deux nations.

□ L'importance de coordonner les efforts pour réaliser le développement durable et intensifier les échanges commerciaux entre le Maroc et le Mexique. Cette coopération, en traitant des questions cruciales, bénéficie non seulement aux deux pays, mais

contribue également à la stabilité de toute la région, établissant ainsi les bases d'un avenir durable et prospère.

□ Les opportunités d'investissement et la coopération Sud-Sud, mettant en lumière le rôle du Maroc comme porte de l'Afrique et celui du Mexique en tant que puissance économique majeure en Amérique latine et dans les Caraïbes.

□ La fierté des membres de la Chambre des Conseillers concernant la participation significative et élargie au Forum de Dialogue Parlementaire Sud-Sud. Ce forum a réuni plus de trente Présidentes et Présidents et des représentants de 40 pays. Ils ont souligné l'accueil unanime et favorable de l'Initiative de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, visant à renforcer l'accès des pays du Sahel à l'Océan Atlantique, initiative considérée comme un modèle de Coopération Sud-Sud pour construire des ponts entre les pays africains et les nations atlantiques d'Amérique latine et d'autres pays arabes.

Entre les sessions d'octobre 2023 et d'avril 2024, le Président de la Chambre des Conseillers a également mené plusieurs rencontres bilatérales avec des personnalités gouvernementales, diplomatiques, ainsi qu'avec des présidents de parlements nationaux et d'unions parlementaires régionales, continentales et internationales. Parmi ces rencontres figurent :

□ Le mercredi 7 février 2024, avec M. Vladimir Franco, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République de Panama ;

□ Le lundi 12 février 2024, avec M. Jean François Ndongou, Président de l'Assemblée nationale de transition de la République du Gabon ;

□ Le mardi 13 février 2024, avec Mme. Karima Mohammed Al Abbasi, Secrétaire Générale du Conseil de la Shura du Bahreïn ;

□ Le mercredi 14 février 2024, avec Mme Cristina Reyes Hidalgo, nouvelle Présidente du Parlement Andin, venue au Royaume pour participer aux travaux de la Conférence Parlementaire sur la Coopération Sud-Sud, organisée par la Chambre des Conseillers les 15 et 16 février 2024 ;

□ Le mercredi 14 février 2024, avec M. Richard Ravalomanana, Président du Sénat de la République de Madagascar, ainsi que M. Faisal Al-Fayez, Président du Sénat Jordanien ;

□ Le jeudi 15 février, avec M. Amosson Jefa Kingi, Président du Sénat Kényan, et M. Jeremiah Kpan Koung, Président du Sénat Libérien ;

□ Le mercredi 6 mars 2024, avec Mme. Isabelle Valois, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire du Canada au Royaume, M. Jassem Mubarak Al Mubarak, Président de l'Office National des Droits de l'Homme de l'État du Koweït, ainsi que M. Leslie Baja, Ambassadeur de la République des Philippines au Maroc.

En outre, cette période a été marquée par **l'organisation de plusieurs événements régionaux et internationaux**. En partenariat avec **l'Association des Sénats, Chouras et Conseils Équivalents en Afrique et dans le Monde Arabe**, ainsi que **le Forum du Dialogue Sud-Sud**, la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc a organisé une Conférence Parlementaire sur la Coopération Sud-Sud intitulée: **« Coopération Sud-Sud : le rôle des parlements nationaux et des unions parlementaires régionales et continentales en Afrique, dans le**

Monde Arabe et en Amérique latine pour renforcer les partenariats stratégiques et réaliser l'intégration, l'unité et le développement commun », qui s'est tenue au siège de la Chambre des Conseillers à Rabat, les 15 et 16 février 2024.

L'organisation de cet événement, qui a réuni 30 Présidentes et Présidents de parlements nationaux et d'unions parlementaires régionales, continentales et internationales, a été motivée par une volonté commune de renforcer la coordination, la consultation, et l'échange de perspectives et d'expériences sur les questions stratégiques actuelles. Parmi ces questions figurent **le développement, la transformation économique, le commerce, les investissements, la technologie, l'innovation, ainsi que la sécurité énergétique, sanitaire, alimentaire et hydrique**. L'objectif est d'élaborer et d'adopter des recommandations, propositions et décisions concrètes qui mettent en avant le rôle des parlements nationaux et des unions parlementaires régionales et continentales en Afrique, dans le Monde Arabe, et en Amérique latine, pour encourager et renforcer les partenariats stratégiques dans tous les domaines économiques, sociaux et humanitaires, afin de réaliser le développement commun, l'intégration et l'unité, tout en établissant les bases de la coopération, de la solidarité, de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

Parmi les points saillants du communiqué final de la Conférence Parlementaire pour la Coopération Sud-Sud figurent :

- La reconnaissance et le soutien à l'Initiative de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, visant à renforcer l'accès des pays du Sahel à l'océan Atlantique, ainsi que la nécessité urgente de remédier aux lacunes importantes en

infrastructures et en investissements dans la région atlantique de l'Afrique ;

□ L'affirmation que cette initiative, qui vise à créer un cadre institutionnel solide unissant les 23 pays du continent qui bordent l'océan Atlantique, pourrait transformer la façade atlantique du Maroc en un point de départ pour renforcer la connectivité logistique, tant maritime qu'aérienne, facilitant ainsi l'échange de marchandises et l'amélioration des mécanismes de flux d'investissements dans les pays du Sud, tout en rapprochant les chaînes de production génératrices de richesse des sources de matières premières, notamment dans l'espace géoéconomique afro-arabo-latino-américain, riche en ressources et en matières premières mondiales ;

□ L'appel à s'inspirer de telles initiatives pour renforcer la coordination, la coopération et la solidarité Sud-Sud entre les pays d'Afrique, du Monde Arabe, et de l'Amérique Latine et des Caraïbes, tant au niveau bilatéral qu'à travers le renforcement des mécanismes d'intégration régionale et des moyens de coopération interrégionale, notamment dans les domaines liés à la garantie de la souveraineté, de la sécurité alimentaire et énergétique, de la santé, des échanges économiques, du développement durable, ainsi qu'à la coordination et la consultation continues au travers des canaux institutionnels permanents.

En marge des travaux de la Conférence Parlementaire pour la Coopération Sud-Sud, le Président de la Chambre des Conseillers a tenu des rencontres bilatérales avec des personnalités gouvernementales et diplomatiques, ainsi qu'avec des présidents de parlements nationaux et d'unions parlementaires régionales, continentales et internationales.

Le 5 mars 2024, la Chambre des Conseillers et la Chambre des Représentants, en partenariat avec l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, ont organisé une conférence sur l'évaluation des lois par l'institution parlementaire dans le cadre du programme «Soutien et renforcement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc pour la période 2020-2024». Cette conférence, à laquelle ont participé des membres des deux Chambres du Parlement marocain, ainsi que des experts, universitaires et représentants de la Commission de Venise, de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne au Maroc, a mis en lumière des sujets clés pour développer une législation de qualité et renforcer les capacités des parlementaires et des responsables des deux Chambres dans le domaine de l'évaluation des lois.

Dans le même esprit et avec une mobilisation continue pour soutenir la diplomatie nationale dans toutes ses dimensions, **la session d'avril 2024** a été marquée par des résultats de qualité auxquels ont contribué toutes les composantes de la Chambre des Conseillers. Celle-ci a poursuivi ses efforts pour renforcer la coopération parlementaire bilatérale et multilatérale dans les différentes régions géopolitiques, dans le but de défendre, au sein du système diplomatique national, les questions stratégiques et vitales pour le Royaume du Maroc, sous la Conduite Éclairée de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, au premier rang desquelles la cause nationale.

Dans ce cadre, M. Enaam Mayara, Président de la Chambre des Conseillers, a eu l'honneur de représenter **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, lors de la cérémonie d'investiture du Président de l'Union des Comores, **Son Excellence M. Azali Assoumani**, qui a eu lieu le 24 mai 2024 dans la capitale Moroni. À cette occasion, le

Président de la Chambre a eu l'honneur de transmettre à Son Excellence les salutations et les félicitations de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste et le glorifie**, à l'occasion de son élection en tant que Président de ce pays frère, ainsi que les vœux de succès et de réussite dans l'accomplissement de ses nobles fonctions. Il a également été réaffirmé à cette occasion la volonté et l'ambition du Royaume du Maroc, sous la conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, d'élever les relations exceptionnelles qui unissent les deux pays frères à un niveau supérieur dans tous les domaines d'intérêt commun.

Lors de l'audience accordée au Président de la Chambre par Son Excellence le Président de l'Union des Comores, ce dernier a exprimé sa fierté quant à la profondeur et à la solidité des relations qui unissent l'Union des Comores et le Royaume du Maroc, sous le Patronage de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Préserve**. Il a également manifesté une grande appréciation pour les efforts continus de **Sa Majesté** pour élever les relations bilatérales entre les deux pays frères et pour ses initiatives constantes en faveur du développement en Afrique dans tous ses aspects politiques, économiques et humanitaires.

Au cours de cette session, le Président de la Chambre a effectué une visite de travail en République de Panama, à l'invitation du Président du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes. Lors de cette visite, un Accord de Coopération a été signé entre la Chambre des Conseillers et le Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes concernant la «**Bibliothèque Roi Mohammed VI**». Le protocole d'accord stipule l'élargissement des rôles de la bibliothèque afin qu'elle devienne une plateforme de communication entre les parlements nationaux des États membres du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que le Parlement du Royaume du Maroc et leurs homologues en Afrique et dans le Monde Arabe.

L'accord affirme également que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la volonté des deux parties de consolider la place de cet espace, qui porte le nom prestigieux de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste et le glorifie**. Cet espace sera un lieu de promotion de la culture et de l'histoire du Royaume du Maroc, ainsi qu'un espace pour renforcer le patrimoine culturel et humain commun fondé sur des valeurs et des principes partagés entre le Royaume du Maroc et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les clauses de l'accord précisent qu'il est basé sur les dispositions du mémorandum d'entente signé entre les deux Parlements du Royaume du Maroc et celui de l'Amérique latine et des Caraïbes le 25 avril 2018. Il est souligné que ce document vise à renforcer les canaux de communication et de coopération sur les questions d'intérêt commun, ainsi qu'à améliorer la coordination sur les forums internationaux, conformément aux valeurs et principes généraux qui régissent les relations entre les deux parties, basés sur la compréhension, la consultation, et le respect de la souveraineté et de l'unité des États membres et observateurs du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes.

Dans le cadre de cette visite, le Président de la Chambre des Conseillers a participé à plusieurs colloques inclus dans le programme préparatoire du Parlatino pour célébrer le soixantième anniversaire de la création du plus ancien et plus grand regroupement parlementaire de la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les membres de la délégation parlementaire accompagnante ont participé à deux conférences liées aux questions de migration et de jeunesse. Cette occasion leur a permis de présenter les principaux axes de la politique marocaine en matière de gestion des questions de migration et

des migrants, mettant en avant la particularité du Maroc en tant que pays d'origine, de transit, et de destination pour les migrants de plusieurs pays, tout en exposant les principales caractéristiques et atouts de l'expérience marocaine en matière d'intégration des jeunes dans la vie politique.

Cette session a également vu la participation du Président de la Chambre des Conseillers, en sa qualité de Président de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, aux travaux de la dix-huitième Assemblée Générale de cette organisation parlementaire régionale, qui s'est tenue les 15 et 16 mai 2024 dans la ville de Braga au Portugal.

Cette Assemblée Générale, marquée par des discours d'orientation du Président de la République portugaise, du Président de l'Assemblée de la République du Portugal, du Secrétaire général des Nations Unies et du Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies, a été distinguée par la remise du «prix de l'excellence de l'assemblée panleu d méditerranée» à l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, bras exécutif du Comité Al-Qods présidé par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**. Ce prix a été attribué en reconnaissance des services remarquables et des efforts précieux fournis par l'Agence, sur les Instructions Royales, pour un travail humanitaire et social concret, en parallèle avec le processus politique et juridique de la cause palestinienne, dans lequel la diplomatie marocaine joue, selon les Orientations Éclairées de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, un rôle de premier plan, reconnu pour sa constance et la noblesse de ses initiatives.

Cette initiative s'inscrit également dans le cadre des contributions du Royaume du Maroc, sous la Conduite Éclairée de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, pour bâtir des ponts de compréhension entre les peuples de la région euro-méditerranéenne, en renforçant les valeurs de respect mutuel, de coexistence, de coopération et de solidarité.

Le prix a été remis à l'Agence lors de la deuxième édition du «**Forum Parlementaire Économique de Marrakech pour la Région Euro-méditerranéenne et du Golfe**», organisée par la Chambre des Conseillers et l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée les 11 et 12 juillet 2024 à Marrakech, sous le Haut Patronage de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie.**

À l'occasion de cette session, le Président de la Chambre des Conseillers a tenu une série d'entretiens bilatéraux avec les présidents des parlements nationaux participants, notamment le Président de l'Assemblée de la République portugaise, le Président du Parlement du Monténégro, le Président du Parlement de la Bosnie-Herzégovine, et le Président du Majlis Al-Shura du Royaume d'Arabie Saoudite. Ces rencontres ont porté sur les moyens de renforcer la coopération parlementaire bilatérale et multilatérale entre le Royaume du Maroc et ces pays.

En relation avec le travail et l'interaction continue avec **les organisations parlementaires régionales, continentales et internationales**, les délégations permanentes de la Chambre des Conseillers ont participé, lors de cette session, à plusieurs activités. Elles ont pris part à la 31^{ème} session annuelle de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), aux travaux des Commissions Permanentes du Parlement Panafricain, au Dialogue des Parlements Arabes sur la révision régionale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, aux travaux de la Commission des Affaires Politiques et de la Démocratie de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, à la 34^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Arabe, au 6^{ème} Forum Mondial du Dialogue entre les Cultures sous le thème « Dialogue pour la Paix et la Sécurité Mondiales », à la 5^{ème} Conférence de

l'Association « Parlementaires pour Al-Qods » sous le thème « Liberté et Indépendance pour la Palestine », aux réunions de la Commission des Affaires Parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), de la Commission des Affaires Économiques, Sociales et Environnementales de l'APF, à la 6^{ème} Conférence du Parlement Arabe et des Présidents des Parlements Arabes sur le thème « Vision parlementaire arabe pour une utilisation sûre de l'intelligence artificielle », à la 3^{ème} phase de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, à la Session de printemps de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE, à la 49^{ème} Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, à la 4^{ème} Session de la 4^{ème} Législature du Parlement Arabe, et à une Visite de Travail du Président du Groupe d'amitié parlementaire Maroc-France au Sénat français.

Au niveau bilatéral, plusieurs rencontres ont eu lieu durant cette période dans le cadre de visites officielles. Elles ont concerné des personnalités gouvernementales et diplomatiques, ainsi que des présidents de parlements nationaux et d'unions parlementaires régionales, continentales et internationales. Parmi eux figurent le Président du Parlement de la République du Monténégro, le Président du Parlement de la Bosnie-Herzégovine, le Président de l'Assemblée de la République portugaise, le Président du Majlis Al-Shura d'Arabie Saoudite, le Président de la Chambre des Députés du Royaume de Bahreïn, la Présidente du Parlement Andin, la Présidente du Parlement d'Amérique Centrale, la Présidente du Parlement du Mercosur (Parlasur), le Président du Conseil National Suisse, le Président du Parlement Finlandais, et le Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, qui a effectué une visite au Royaume du Maroc pour participer à un débat organisé par le Parlement marocain et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe à l'occasion de la clôture du projet « Soutenir le développement du rôle du

Parlement dans l'enracinement de la démocratie au Maroc 2020-2024». Ont également eu lieu des rencontres avec la Vice-Présidente de la Chambre des Députés Tchèque, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale de la République du Malawi, le Secrétaire du Comité Central du Parti Communiste Vietnamien, le Président du Groupe d'amitié France-Maroc au Sénat français, ainsi qu'une délégation palestinienne qui a visité le Royaume du Maroc sur invitation de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, une délégation parlementaire de la République d'Indonésie, une délégation du Comité de l'Agriculture, des terres et des ressources naturelles de l'Assemblée Nationale de la République de Zambie, le Directeur Général de l'Organisation Internationale du Travail, et l'Ambassadeur accrédité d'Espagne à Rabat.

Concernant **l'organisation des manifestations régionales et internationales**, la Chambre des Conseillers et l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée ont organisé, sous le Haut Patronage de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, la deuxième édition du Forum Économique Parlementaire de Marrakech pour la Région Euro-Méditerranéenne et le Golfe, les 11 et 12 juillet 2024, à Marrakech.

Ce forum, qui a réuni plus de 350 participants, a été marqué par la présence de représentants et présidents d'unions parlementaires régionales et nationales membres et partenaires de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, ainsi que des pays du Golfe, avec à leur tête le Président du Majlis Al-Shura d'Arabie Saoudite, Dr. Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh, le Président de la Chambre des Députés du Royaume de Bahreïn, M. Ahmed bin Salman Al-Musallam, le Président de la Chambre des Députés de la République de Bosnie-Herzégovine, la Présidente du Parlement du Mercosur (Parlasur), la Présidente du

Parlement d'Amérique Centrale (Parlacen), la Présidente du Parlement Andin (Parlandino), le Président du Congrès National de la République du Honduras, le Vice-Président du Forum des Présidents des Institutions Législatives d'Amérique Centrale, du bassin des Caraïbes et du Mexique (FOPREL), le Président du Réseau des Parlementaires Africains pour l'évaluation du développement, ainsi que des directeurs et experts de diverses agences spécialisées, y compris l'Agence Internationale de l'énergie Atomique, la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale du Commerce, et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, en plus de représentants des secteurs public et privé, des hommes d'affaires de différents pays, des universitaires et un certain nombre de personnalités et délégations invitées.

Ce forum a constitué une étape importante pour débattre des questions économiques, de développement et environnementales les plus urgentes dans les régions Euro-Méditerranéennes et du Golfe. Cette édition a vu l'organisation de sept sessions thématiques générales, abordant diverses questions actuelles inscrites à l'agenda régional et international, notamment les perspectives macroéconomiques pour les régions euro-méditerranéennes et du Golfe, la sécurité énergétique et la transition verte dans ces régions, le financement des projets, en particulier des micro et très petites entreprises, l'entrepreneuriat à l'ère numérique et le défi de l'intelligence artificielle, ainsi que le rôle de l'innovation dans la prospérité et le développement inclusif, entre autres sujets.

Les participants à cette édition ont exprimé leur admiration pour le progrès et la prospérité que connaît le Royaume du Maroc sous la sage direction **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, dans tous les domaines politiques, économiques et sociaux. Ils

ont également souligné et salué hautement le rôle de leadership que joue le Royaume du Maroc, sous la conduite de **Sa Majesté**, dans le lancement et le soutien de toutes les initiatives de développement et de solidarité visant à renforcer la Coopération Sud-Sud.

Les participants à cette session ont également exprimé leur profonde gratitude et reconnaissance à **Sa Majesté, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, pour l'hospitalité généreuse dont ils ont bénéficié depuis leur arrivée au Royaume du Maroc, ainsi que pour l'honneur d'avoir reçu le Patronage Royal de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, sur ce forum qui vise à renforcer la coopération parlementaire en vue de créer une zone économique et financière plus intégrée et durable entre les pays euro-méditerranéens et les pays du Golfe. Le forum, au moyen de ses première et deuxième édition, a prouvé qu'il représente une bonne opportunité pour les parlementaires et les partenaires institutionnels de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée pour interagir avec les acteurs politiques et économiques des secteurs public et privé, ainsi qu'avec le milieu académique et la société civile.

La remise du Prix d'excellence de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée à l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, le bras exécutif du Comité Al-Qods, présidée par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, a constitué un des moments forts de ce forum et lui a conféré une valeur exceptionnelle. À cette occasion, une vidéo a été projetée lors de la séance plénière du forum, présentant l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif et ses activités visant à préserver le caractère religieux et civilisationnel de la Ville Sainte d'Al-Qods et à maintenir son statut juridique, ainsi que les efforts fournis par l'Agence depuis sa création, par le biais de nombreux projets sociaux qu'elle a

réalisés, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de la culture, de la jeunesse et du sport.

Dans son discours lors de la séance d'ouverture du Forum, le Président de la Chambre des Conseillers a souligné que la tenue de cette session intervient dans un contexte international, régional et national marqué par de nombreux défis et risques multidimensionnels alimentés par diverses causes et facteurs, notamment ceux liés aux changements climatiques, à la persistance des répercussions de la pandémie de Covid-19 et à l'aggravation des crises.

Dans ce même contexte, il a été souligné que le Royaume du Maroc, conscient de sa position stratégique qui en fait un point de rencontre et de connexion entre l'Afrique, le monde arabe, l'Europe et l'Amérique latine, et fidèle à ses convictions fermes concernant l'importance de la coopération commune, en particulier la Coopération Sud-Sud, telle que promue par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, ne se contente pas de mettre en place des politiques publiques nationales efficaces et pertinentes pour relever les défis susmentionnés, mais va au-delà en proposant et en menant des initiatives régionales visant à atteindre des objectifs communs en matière de développement global avec son environnement, notamment en Afrique.

Il a été souligné, à cet égard, l'importance de l'initiative atlantique lancée par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, pour renforcer l'accès des pays du Sahel à l'océan Atlantique, qui constitue un cadre unique pour réaliser une coopération africaine multidimensionnelle et coordonner les efforts de développement en vue de la naissance d'une nouvelle Afrique prospère et stable. Il a également été noté que le Royaume du Maroc, sous la Conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, a été pionnier dans

l'investissement dans des solutions durables, ayant permis au Royaume, grâce à sa position stratégique et à ses atouts, de s'élever au rang des pays leaders dans le domaine du financement et du développement des projets d'énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'hydrogène vert, dans le cadre de sa stratégie ambitieuse visant à accélérer la transition énergétique et à atteindre la neutralité carbone.

Cette session a également vu le lancement de (**l'Observatoire Parlementaire du Sud Global pour le Développement Durable du Forum Parlementaire Sud-Sud**), en partenariat avec l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration Finale de la Conférence Parlementaire pour la Coopération Sud-Sud, organisée par la Chambre des Conseillers et l'Association des Sénats, Choura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde arabe, sous notre présidence, ainsi que du Forum Parlementaire pour le Dialogue Sud-Sud, à Rabat en février 2024, avec la participation des représentants des Sénats, Conseils de la Choura, des unions parlementaires régionales africaines, arabes, latino-américaines et des Caraïbes, qui ont appelé à renforcer la coordination, la coopération et la concertation, par la création d'institutions permanentes.

À travers cette initiative, la Chambre des Conseillers visait à faire de l'Observatoire un cadre actif et productif pour accompagner le Forum Parlementaire Économique de Marrakech pour la Région Euro-Méditerranéenne et le Golfe arabe dans la réalisation de ses objectifs et proposer des solutions et des plans pratiques susceptibles de renforcer les capacités des parlementaires des deux régions afin de remplir au mieux leurs responsabilités communes.

Les travaux du Forum ont été couronnés par une série de conclusions et de recommandations qui comprenaient :

□ L'appel à faciliter la mise en œuvre de l'initiative «Communauté Énergétique Parlementaire pour les Régions Euro-Méditerranéennes et du Golfe», afin d'atténuer les effets de la crise énergétique et de garantir la sécurité énergétique dans les deux régions ;

□ L'accent mis sur les investissements financiers, en particulier au moyen des instruments de financement alternatifs, et la coopération pour soutenir les petites et très petites entreprises, à travers des politiques de soutien industriel visant à renforcer l'inclusion financière et le développement économique régional ;

□ L'importance de renforcer la diplomatie parlementaire et la coopération entre les membres du forum pour faire face aux effets de la rareté des ressources en eau, améliorer l'accès à l'eau, lutter contre la pollution des sols et progresser vers la réalisation des Objectifs de développement durable dans la région euro-méditerranéenne et le Golfe arabe.

Le Parlement marocain, avec ses deux Chambres, a également organisé une conférence sur le thème : «Migration et changements climatiques», en partenariat entre le Parlement marocain et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la visite importante du Président de l'Assemblée au Royaume du Maroc, et en conclusion du programme tripartite Maroc-Union européenne-Conseil de l'Europe visant à renforcer le rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie pour la période 2021-2024.

Lors de l'ouverture des travaux de cet événement, le Président de la Chambre a exprimé la fierté de l'institution législative marocaine pour le riche bilan des conférences et colloques organisés précédemment en

partenariat avec le Parlement marocain et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur divers sujets et questions d'intérêt commun, ainsi que pour l'accueil des réunions des commissions permanentes de l'Assemblée sur des sujets liés à la mise en œuvre de la Constitution de 2011, notamment la Commission des Affaires Politiques et de la Démocratie, la Commission des Affaires Juridiques et des Droits de l'homme, et la Commission des Migrations.

Il a également été souligné, dans le cadre de l'importante collaboration entre les deux parties, l'importance des visites précédentes des présidents de l'Assemblée et des divers rapporteurs, ainsi que des séances d'audition avec les responsables marocains sur des sujets importants tels que les Droits de l'Homme, la migration, l'asile, la gouvernance et la réalisation de l'égalité. Ces sujets s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre par le Parlement marocain des 21 engagements contenus dans la résolution «Partenariat pour la démocratie». En outre, la participation des ministres marocains et des présidents des parlements aux sessions plénières de l'Assemblée à Strasbourg a été saluée, à travers des présentations, des interventions interactives, des séances d'audition et des échanges d'opinions avec les membres de l'Assemblée.

III.: Ouverture sur l'Environnement et Dynamisation du Dialogue Sociétal

Grâce à sa position constitutionnelle particulière au sein du système institutionnel national, la Chambre des Conseillers, en complémentarité avec la Chambre des Représentants, continue d’œuvrer pour «*constituer un espace de débat constructif, de compétence, de sagesse et d’objectivité*», conformément à la volonté exprimée par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie**, lors de l’ouverture de l’année législative le 9 octobre 2015. La Chambre des Conseillers a poursuivi ses efforts de communication et d’ouverture sur les questions sociétales ayant fait l’objet de dialogues sociétaux précédents.

Cela s’est notamment traduit par l’organisation de la cinquième édition du Forum Parlementaire des Régions, un cadre institutionnel innovant pour mettre en œuvre l’esprit de l’article 137 de la Constitution. Cet article stipule que les régions et les autres collectivités territoriales contribuent à la mise en œuvre de la politique générale de l’État et à l’élaboration des politiques territoriales via leurs représentants au sein de la Chambre des Conseillers. Cette édition, tenue le mercredi 20 décembre 2023, avait pour thème «La région : acteur principal dans la promotion du développement intégré et durable».

Ce forum a permis de réfléchir aux interventions nécessaires et aux mécanismes méthodologiques, financiers et institutionnels pouvant accélérer la mise en œuvre de la régionalisation avancée, tout en encourageant la convergence des actions des autorités publiques. La région, en tant que niveau territorial le plus apte à assurer la convergence des stratégies sectorielles de développement, reste centrale dans l’harmonisation des efforts de tous les acteurs concernés par le développement régional.

La préparation de ce forum a été structurée en quatre étapes préparatoires sous forme de séminaires thématiques régionaux. Ces séminaires se sont tenus dans les régions de Dakhla-Oued Eddahab le 26 janvier 2023, de Drâa-Tafilalet le 5 octobre 2023, de Rabat-Salé-Kénitra le 1er novembre 2023, et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima le 15 novembre 2023.

Pendant la période intersessions, la Chambre des Conseillers a continué de s'ouvrir sur les préoccupations des citoyens, exploitant ainsi sa composition diversifiée et plurielle pour devenir un espace de débat public pluraliste constructif et objectif.

Sous le Haut Patronage de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie**, la Chambre des Conseillers a organisé la huitième édition du Forum Parlementaire International sur la Justice Sociale, le lundi 19 février 2024, autour du thème «**Travail décent pour un développement durable**». Ce forum s'inscrit dans la continuité des Orientations Royales qui soulignent «*l'interconnexion étroite entre la croissance économique, la justice sociale et la cohésion sociale*», et que «*la forme la plus noble de protection sociale est celle qui passe par la création d'emplois productifs garantissant la dignité*», et que les questions de «*l'égalité réelle et de la lutte contre la discrimination entre les sexes dans le domaine du travail, de l'élimination effective du travail des enfants, tout en assurant des conditions de travail décentes pour les personnes en situation de handicap, et la formalisation du secteur informel pour élargir les domaines et opportunités de travail décent*» sont au cœur des préoccupations de **Sa Majesté** et des engagements constitutionnels et conventionnels de notre pays.

Ce forum était marqué par la participation significative de membres du Gouvernement, de présidents et membres des institutions constitutionnelles, ainsi que par une participation qualitative des membres des deux

Chambres du Parlement, des présidents de régions, des représentants des partis politiques, des organisations professionnelles et syndicales, des présidents et représentants des institutions constitutionnelles nationales, des présidents d'universités, des doyens et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, ainsi que de plusieurs personnalités étrangères et représentants d'organisations internationales pertinentes, et d'experts marocains spécialisés. Le forum visait à :

- Examiner la réalité du travail décent dans notre pays et les diverses problématiques qu'il soulève, notamment sa contribution à la réalisation des objectifs de la stratégie nationale de développement durable, tels que définis par la Charte nationale de l'environnement et du développement durable ;
- Souligner l'importance accordée par le cadre juridique relatif au développement durable au travail décent, en tant que facteur transversal ayant un impact sur de nombreux objectifs de développement durable;
- Mettre en lumière les défis liés à la modernisation du système économique national et à la promotion de l'intégration entre ses différentes composantes productives.

La Chambre des Conseillers réaffirme ainsi son engagement institutionnel et responsable dans la construction participative d'un modèle marocain de justice sociale, en analysant les divers aspects du travail décent en lien avec les objectifs de développement durable et en explorant des approches innovantes pour les relever.

Dans le but de renforcer sa dynamique continue d'ouverture aux questions sociétales et de suivre les grands chantiers de réforme parrainés

par **Sa Majesté**, tout en valorisant sa place institutionnelle en tant qu'extension des collectivités territoriales, la Chambre des Conseillers a entamé ses préparatifs pour les travaux de la sixième édition du Forum parlementaire des régions. À cette fin, une conférence thématique régionale s'est tenue dans la région de Fès-Meknès le 6 juin dernier, portant sur le thème «La régionalisation avancée entre les défis de la pratique et les exigences de la révision législative».

Cette Conférence a été l'occasion d'enrichir la réflexion collective sur les axes de changement fondamentaux du système juridique concerné, à la lumière des contraintes et défis révélés par la pratique. Ces obstacles ont entravé l'efficacité nécessaire dans l'exercice des compétences propres et partagées des collectivités territoriales, principalement les régions, et l'optimisation de l'outil contractuel pour atteindre la convergence des politiques publiques territoriales.

Les travaux de cette Conférence ont abouti à des conclusions et recommandations importantes. Ces résultats, ajoutés à ceux de la deuxième Conférence thématique régionale prévue dans la région de Marrakech-Safi en octobre prochain, constitueront une base solide pour le débat lors de la sixième édition du Forum parlementaire des régions en novembre de cette année.

Par ailleurs, pour renforcer l'ouverture de l'institution législative aux citoyens, aux jeunes, aux adolescents et aux établissements d'enseignement, la Chambre des Conseillers a participé, aux côtés de la Chambre des Représentants, à la 29^{ème} édition du Salon International de l'Édition et du Livre, tenue sous le Haut Patronage de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, à Rabat, du 9 au 19 mai 2024.

Cette participation a offert une précieuse opportunité de communication avec le grand public. La célébration du 60^{ème} anniversaire du Parlement a été transférée au pavillon du Parlement dans l'espace du Salon International de l'édition et du Livre. Les visiteurs, dont le nombre a atteint environ 13 000, ont pu découvrir la vaste collection documentaire du Parlement et ses diverses publications, qu'elles concernent son histoire, sa composition, ou ses activités législatives, de contrôle, d'évaluation des politiques publiques, de diplomatie parlementaire et d'ouverture à la société civile.

Par ailleurs, 604 organisations internationales, 1842 étudiants universitaires marocains, 1920 élèves de diverses établissements scolaires ainsi que 714 organisations issues de la société civile ont été accueillis par la Chambre des Conseillers au cours de cette année.